



cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Syndicat
CGT
Renault Cléon

**Blocage des
salaires en 2014:
SUBIR ou RÉAGIR,
il va falloir choisir !**

lundi 10 février 2014

Après la 1ère réunion sur les salaires 2014 du 4 février

**APR, ETAM, CADRES:
AU MIEUX 0,5% D'AGS...**

**si nous ne nous faisons pas entendre ...
pour la dernière réunion, le 14 février !**

La direction a débuté la réunion en expliquant que les mesures salariales de 2013 (0% d'AGS et restrictions des Augmentations Individuelles) avaient eu un impact sur les rémunérations des salariés, mais qu'elles résultaient "*des conditions économiques qui nous étaient imposées*"

La direction a expliqué que nationalement:

- **seulement 75 APR sont passées ETAM en 2013** contre 102 en 2012
- **seulement 313 APR ont eu une promotion en 2013** contre 524 en 2012.

Chiffres 2012 qui étaient déjà minorés par rapport à 2011.

Pour les ETAM, 102 sont passés cadres en 2013 contre 171 en 2012.

En 2013, 87 ETAM ont été promus contre 1.085 en 2012 !

Un exercice qui ne trompe plus personne !

Mais avec une classique présentation de l'évolution moyenne des rémunérations et ressources d'un PICS (pour 5 ans et 18 ans d'ancienneté), d'un ETAM à 285 et 305 points (pour 5 ans et 18 ans d'ancienneté), **la direction a cru pouvoir démontrer que tout compte fait, la situation du pouvoir d'achat de chacune des catégories professionnelles n'était peut-être pas si catastrophique que cela !**

Pour y parvenir, pour les catégories APR et ETAM, la direction a intégré le montant des primes d'intéressement (qui légalement n'ont pas de caractère de rémunération), mais aussi l'impact de l'ancienneté, qu'elle estime à + 0,2% de la masse salariale.

Mais il ne s'agit évidemment que de moyennes qui ne reflètent pas la situation particulière de chacun.

Or, quand bien même nous prendrions en compte les pseudos évolutions des ressources des salariés, elles ne comblent pas les pertes du pouvoir d'achat qui sont estimées selon l'Insee à 3,1% par ménage et 2,1 % par personne pour la seule année 2013.

C'est la plus forte baisse subie par les salariés depuis 1984 !

La direction recadre les signataires de l'Accord de compétitivité du 13 mars 2013 !

Au vu des interventions syndicales portant sur les pertes du pouvoir d'achat et des efforts consentis par les salariés, **la direction n'a pas pris de détour pour rappeler le sens de l'engagement des syndicats signataires (CFDT/CGC/FO), en rappelant les termes de l'accord “ compétitivité ” du 13 mars 2013.**

Le représentant de la direction a réaffirmé que “ *le manque de compétitivité* ”, principe admis par les signataires de l'accord de compétitivité de Renault du 13 mars 2013 ne “ *...reposait pas sur un petit rattrapage vis-à-vis de nos concurrents...*”, mais “ *... que nous avons besoin de plusieurs années de modération salariale...* ”. Nous voilà au moins avertis !

Que les 0,5% et 0,75% d'Augmentations Générales de Salaire inscrites dans la version initiale de l'accord (transformés ensuite en “ *modération salariale* ”) restaient “ *les drivers de ce que les signataires ont considéré comme étant cohérent* ”... en terme de politique salariale... !

Il a appelé les signataires à faire la part des choses dans la communication qu'ils font sur ce qu'ils appellent “ *les premiers effets positifs de l'accord* ” concernant les résultats commerciaux de Renault.

Selon la direction, les comparaisons de nos ventes en janvier 2014 se font vis-à-vis des ventes antérieures qui étaient déjà très faibles.

Ensuite, la direction réaffirme que les ventes ne sont pas le critère de “ *performance* ” pris en compte. **Seuls les résultats financiers et le niveau de Marge Opérationnelle sont pris en compte.**

A cet effet, la direction a rappelé que “ *les concurrents que nous voulons rattraper réalisent des Marges Opérationnelles de 6% ou 8% (comme Hyundai)...Alors que nous espérons au mieux dépasser les 1,8% pour 2013 ! ... Il nous faut donc poursuivre les efforts...* ” D'où la “*modération*” salariale ! A perpétuité, si l'on comprend bien le raisonnement de la direction.

Une position patronale affirmée !

La direction a eu le culot d'affirmer que la garantie du pouvoir d'achat des salariés ne relevait pas de sa responsabilité. Selon elle, l'augmentation des impôts, de la TVA ou des charges incompressibles (loyers, énergies...) n'étaient pas de son fait ! Et qu'il n'était donc pas question pour elle, de “ *cramer le bénéfice des aides de l'état pour diminuer le coût du travail...* ” en augmentant les salaires !

Rien ne bougera si nous ne nous en mêlons pas !

La direction est désormais décomplexée ! Elle compte sur le climat de fatalité qui règne dans tous les établissements et au sein de l'ensemble des catégories professionnelles pour poursuivre sa politique salariale... sur le long terme !

Après le blocage de nos salaires et de nos évolutions professionnelles en 2013, allons nous laisser faire la direction en 2014, puis en 2015, puis en 2016 ?

**Vendredi 14 février, dernière réunion sur les salaires
Il y a urgence à réagir pour refuser l'inacceptable !**